Envoyé en préfecture le 05/09/2023

Reçu en préfecture le 05/09/2023

Publié le

ID: 030-213000284-20230830-2023\_08\_152-DE

Département du Gard Arrondissement de Nîmes Ville de Bagnols-sur-Cèze

## Délibération du Conseil municipal n° 2023-08-152 Séance du 30 août 2023

Objet : attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Football Club Bagnols Escanaux » (FCBE)

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné	absents
	procuration	
28	4	1

VOTE A l'unanimité	Contre : 0
	Abstention: 0

L'an deux mille vingt-trois, le 30 août à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves CHAPELET, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 24 août 2023.

Conseillers municipaux présents: Jean-Yves CHAPELET, Maxime COUSTON, Michèle FOND-THURIAL, Michel CEGIELSKI, Christine MUCCIO, Christian BAUME, Jennifer OBID, Jean Christian REY, Monique GRAZIANO-BAYLE, Philippe BERTHOMIEU, Laurence SALINAS-MARTINEZ, Christian SUAU, Carine BOISSEL, Raymond MASSE, Nicole SAGE, Sylvain HILLE, Ali OUATIZERGA, Catherine HERBET, Michel SELLENS, Claude ROUX, Françoise SERVOL, Alain POMMIER, Olivier WIRY, Jean-Louis MORELLI, Léopoldina MARQUES-ROUX, Bernard NASS, Thierry VINCENT, Jérôme JACKEL

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration: Justine ROUQUAIROL procuration à J. OBID, Sandrine ANGLEZAN procuration à M. FOND-THURIAL, Marilyne FOURNIER procuration à C. ROUX, Pascale BORDES procuration à A. POMMIER

Conseillers municipaux absents : Mourad ABADLI

Secrétaire de séance : Michèle FOND-THURIAL

Envoyé en préfecture le 05/09/2023

Reçu en préfecture le 05/09/2023

Publié le

ID: 030-213000284-20230830-2023\_08\_152-DE

## Objet : attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Football Club Bagnols Escanaux » (FCBE)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la demande financière sollicitée par l'association « Football Club Bagnols Escanaux» pour les frais d'organisation du tournoi du samedi 24 juin 2023 et dimanche 25 juin 2023,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des affaires citoyennes, de la culture, des festivités et de la cohésion éducative, sociale et sportive et à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 23 août 2023.

## Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer à l'association « Football Club Bagnols Escanaux », une subvention exceptionnelle de 500 €,
- de prélever cette somme sur le compte n° 6574-40 du budget en cours.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 30 août 2023. Acte rendu exécutoire Après dépôt électronique en Préfecture

Le Maire
Jean-Yves CHAPELET

Le **0 5 SEP.** 2023 et publié le **0 5 SEP.** 2023

